



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration

Lundi 28 septembre 2026 – 14h00

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit septembre, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de la commune de Soual, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Madame Michelle DELORME, Vice-présidente.

Présents

ALGANS Annie	DELORME Michelle	GOZE Martine	VEITH Pauline
CARAYOL Jean-Claude	DURAND Françoise	JANVIER Hélène	
CORONAS Thierry	GALINIER Marion	PEREZ-BALAROT Elyette	

Pouvoirs

Absent	Donne pouvoir à	Absent	Donne pouvoir à
MOREAU Janick	GALINIER Marion		

Date de convocation : 12 juin 2026

Secrétaire de séance : Mme Françoise DURAND

Le Procès-Verbal de la réunion du 22 juin 2026 est validé à l'unanimité.

Délibération 2026 11 - Finances – Décision modificative du budget n°1

- Considérant le manque de crédit au budget du CCAS (28950), section fonctionnement, chapitre 012, article 6218,
- Considérant le potentiel de recette de don plus importante qu'estimé au budget CCAS (28950), section fonctionnement, chapitre 70, article 70688,

Les membres de la Commission Entraide Solidarité CCAS, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser la modification suivante du budget prévisionnel

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 6218	500,00		
R F 70 70688	500,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		500,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		500,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

- De donner pouvoir au président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération 2026 12 - Convention de partenariat et de moyens avec le CCAS de Puylaurens

La Communauté de Communes Sor-Agout participe depuis 2011 à une démarche visant à développer des actions de soutien aux aidants familiaux de son territoire, dans le cadre d'un programme piloté par la MSA jusqu'au 31 Décembre 2013.

Les différents partenaires ont souhaité que l'action perdure et se sont mobilisés à cet effet le 6 octobre 2016 en signant une charte de partenariat et d'engagements pour le soutien aux aidants familiaux sur le territoire de la Communauté de communes Sor-Agout.

En 2017, afin de pérenniser les actions en direction des aidants, il a été décidé que le CCAS de Puylaurens, dans l'attente de la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales), soit l'interlocuteur financier entre les communes et les CCAS du territoire intercommunal.

En 2021, le CCAS de Puylaurens a souhaité renforcer sa mobilisation en faveur des aidants en maintenant sa position de porteur financier. Depuis janvier 2021, l'animation du collectif est confiée à Mme AUSSENAC Marine, Chargée de projet en faveur des aidants familiaux, dans l'attente d'un éventuel opérateur technique et social sur la Communauté de Communes Sor-Agout.

Depuis 2021, les actions du collectif des aidants familiaux, piloté par Mme. AUSSENAC Marine, se sont renforcées et le nombre de personnes accompagnées est en constante augmentation. La participation des communes était alors fixée à 0.20 euros par habitant. Au regard du bilan d'activités du collectif et afin d'accompagner ces évolutions et de soutenir ses actions, il est proposé de faire évoluer cette participation **en 2026 à 0.25 euros par habitant, puis à partir de 2027 à 0.30 euros par habitant.**

Vu le projet de convention annexé,

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à décidé à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et la mettre en oeuvre

Questions diverses et informations

- Opération brioches de l'AGAPEI
- Projet mobilité cyclable de l'AGAPEI
- Dossier d'aide d'urgence
- fetes de fin d'année (repas des aînés, etc.)

La Vice-Présidente,
Michelle DELORME



La secrétaire,
Françoise DURAND

